

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2021

PJL RECONNAISSANCE ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES HARKIS -
(N° 4662)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 24

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Mais au-delà d'une réparation matérielle, la Nation se doit de rétablir la vérité sur leur engagement et leur sacrifice en faisant en sorte que cet effroyable drame humain et national soit porté à la connaissance de tous, par le biais, notamment, des manuels scolaires et d'émissions du service public de radio et de télévision. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, les Harkis ont subi de plein fouet brimades et discriminations. Il est du devoir de la France de rétablir la vérité sur leur engagement et leur sacrifice, y compris et à commencer dans les manuels d'histoire destinés à nos enfants. Mais aussi par le biais des médias de service public. Face à une telle injustice, la France se doit de réparer ses torts.